



Vendredi 16 mai 2014

Communiqué de presse

Rythmes scolaires : Bordeaux appliquera la réforme en septembre

Bordeaux appliquera, à la rentrée de septembre prochain, la réforme des rythmes scolaires dans les 99 écoles publiques de la ville. 15 600 écoliers sont concernés.

Au terme d'une année de concertation avec la communauté éducative, la Ville de Bordeaux avait envisagé la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec les modalités suivantes :

- le mercredi matin travaillé, comme souhaité par la majorité des familles
- 3h hebdomadaires de temps d'activités péri-éducatives (TAP) gratuits pour les maternelles, durant la pause de midi
- 2h hebdomadaires de TAP gratuits pour les élémentaires, facilitant les sorties à caractère culturel, sportif, scientifique ou encore éco-citoyen, organisés, selon les écoles, les lundis, mardis, jeudis ou vendredis après-midi
- la restauration scolaire le mercredi midi ouverte à tous les enfants bordelais
- la prise en charge des tous les élèves dont les parents le souhaitent en garderie gratuite de 16h à 16h30, la garderie payante habituelle démarrant à 16h30.

Ces modalités ont été discutées avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations et les services départementaux de l'Education nationale. Les conséquences sur le temps scolaire proprement dit ont donné lieu à la définition des « Projets d'Organisation du Temps Scolaire » (POTS), lesquels ont été validés, école par école par le Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale.

Mise en application en septembre prochain

Aujourd'hui, la Ville de Bordeaux n'entend pas renoncer à la qualité de son projet éducatif et appliquera la réforme en septembre 2014.

Cependant, la Ville est confrontée, comme l'ensemble des autres collectivités, à la baisse considérable des dotations d'Etat (11 milliards d'euros pour les collectivités) annoncée par le Gouvernement avec un échelonnement sur 3 ans. L'impact financier pour Bordeaux sera très important, et une recherche d'économies sur l'ensemble de ses politiques est nécessaire. La réforme des rythmes scolaires n'y échappe pas.

Sans toucher à la qualité des activités qui seront proposées aux élèves des écoles publiques bordelaises, et sans remettre en cause les Projets d'organisation du temps scolaire, qui ne seront pas modifiés, la Ville va donc adapter son dispositif sur les bases suivantes, étant précisé qu'elle ne recourra pas aux mesures d'assouplissement décidées récemment par le Gouvernement, lesquelles arrivent beaucoup trop tard pour permettre une remise à plat complète du dispositif.

La restauration scolaire du mercredi

Elle sera réservée aux enfants inscrits le mercredi après midi dans les centres d'accueil et de loisirs de la Ville de Bordeaux. Ceci rejoint la position adoptée par la très grande majorité des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En contrepartie, et pour faciliter l'organisation des familles, la Ville offrira un service de garderie gratuite dès la fin des classes et jusqu'à 12h30, pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants à une heure plus compatible avec leurs horaires de travail. Parallèlement, la Ville de Bordeaux augmentera le nombre de places dans les centres de loisirs pour satisfaire la demande croissante des familles.

Les TAP (Temps d'activités péri-éducatives) dans les écoles maternelles.

Consciente de la nécessité d'apaiser la pause du midi dans les écoles maternelles, la Ville maintient le dispositif de TAP dans les écoles maternelles à cette période de la journée. La très grande majorité des conseils d'école a validé cette organisation.

Par contre, les ateliers seront proposés à chaque élève un jour sur deux et non plus tous les jours. Cette légère restriction (1h30 par semaine pour chaque élève au lieu de 3h) permet d'alléger le coût pour la Ville, sans conséquence sur la qualité du projet. Ces activités seront réparties dans l'école sur les 4 jours de la semaine, et ainsi le nombre d'enfants dans la cour de récréation durant la pause de midi sera allégé chaque jour. Ces activités restent gratuites pour les familles.

Les TAP dans les écoles élémentaires

La Ville maintient le dispositif qu'elle a retenu à l'issue des réunions de concertation, à savoir un temps bloqué de 2h de TAP hebdomadaires pour les écoles élémentaires, avec une programmation portant, pour chaque classe et donc chaque enfant, d'une part sur des ateliers dans les écoles et d'autre part sur des sorties à caractère culturel, sportif, scientifique ou éco-citoyen.

Ce temps de 2 h aura lieu, selon les écoles, l'un ou l'autre des 4 après-midi de la semaine. Il demeure gratuit.

Ce sont donc de nouvelles activités, de qualité, encadrées par des associations partenaires de la Ville œuvrant en faveur de l'enfance, qui seront proposées gratuitement chaque semaine et ce pour tous les écoliers des classes élémentaires publiques de Bordeaux.

La mise en place de l'accueil périscolaire du soir dès 16 h au lieu de 16 h 30

Enfin, pour compenser le temps qui ne sera plus consacré à la classe, l'accueil périscolaire organisé actuellement par les associations avec une participation de la Ville et des familles démarrera dès 16h dans les mêmes conditions que celui existant aujourd'hui à partir de 16h30.

Ainsi, tenant compte de ces ajustements nécessaires, le coût net supporté par la Ville, déduction faite des participations attendues de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales, restera d'un montant d'environ d'1,8 million d'euros, soit un coût net par enfant de l'ordre de 120€.

Contacts presse :

Nicolas CORNE / Maryvonne FRUAUFF - Service de presse

n.corne@mairie-bordeaux.fr / m.fruauff@mairie-bordeaux.fr

05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - www.bordeaux.fr